

DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE
Service animation enfance

ADJOINT(E) D'ANIMATION TERRITORIAL(E)
ADJOINT(E) DE COORDINATION DES TEMPS PERISCOLAIRES
et ANIMATEUR(TRICE) EXTRASCOLAIRE
DE LA VILLE DE SAINT MARTIN D'HERES

Délai de rigueur au plus tard le :
Mercredi 9 mai 2018 inclus

4 postes à temps complet
relevant du cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux - catégorie C

Au sein des services de la Direction Éducation Enfance Jeunesse, en fonction des activités exercées, l'adjoint d'animation participe à la mise en œuvre des projets pédagogiques définis dans le cadre du Projet Éducatif Local décliné en Projets Educatifs de Territoires sur la commune. Sous l'autorité du chef de service Animation Enfance, de l'adjointe du service, et de l'animateur de territoire (catégorie B), l'agent est référent d'un site périscolaire et animateur sur l'accueil collectif de mineurs en temps extrascolaire.

Activités du poste :

- Participer à la mise en oeuvre et à l'élaboration des projets d'activité et des projets pédagogiques en répondant aux valeurs du Projet Éducatif Local (PEL) décliné en PEDT et en intégrant le projet d'école pour le périscolaire,
- En lien avec l'animateur de territoire veiller à la démarche pédagogique des animateurs périscolaires,
- Assurer les fonctions de référent d'animation ou de direction adjointe d'accueil collectif de mineurs pendant le temps extrascolaire,
- Organiser et encadrer des activités ludiques, artistiques, manuelles, éducatives et collectives,
- Animer des cycles d'activités périscolaires et extrascolaires et encadrer un groupe d'enfants de 3 à 13 ans,
- Participer aux animations globales de la ville,
- Appliquer et contrôler les règles de sécurité dans les activités,
- Participer à l'organisation des interventions du personnel du secteur : personnels permanents et occasionnels sur les temps péri et extrascolaires,
- Suivre le budget de l'accueil périscolaire du site d'affectation en collaboration avec l'animateur de territoire,
- Construire du lien avec les acteurs éducatifs et les parents,
- Participer à l'animation des réunions et à la rédaction des rapports et des bilans etc,
- Assurer les exigences administratives des activités péri et extra scolaires (inscriptions, listes d'appel, statistiques...),
- Participer aux réunions et formations organisées par les services de la DEEJ selon les nécessités de fonctionnement,
- Participer à l'activité générale du service.

Conditions particulières :

- Diplôme obligatoire, BAPAAAT, BAFA
- Expérience dans l'animation
- Permis B souhaité

Savoir-faire :

- Maîtrise des principes fondamentaux de la pédagogie,
- Connaissance des besoins fondamentaux des enfants de 3 à 13 ans,
- Animation des projets d'activités,
- Coordination d'équipe et connaissance de la méthodologie de projet pédagogique, capacité à travailler en transversalité avec les autres référents de site,
- Capacité à rendre compte par écrit,
- Maîtrise de l'outil informatique,
- Capacité d'organisation, d'anticipation et de rigueur,
- Connaissance du fonctionnement du système scolaire en général et de l'école en particulier (Conseil d'école, APE, Équipe Éducative),
- Technique d'observation et d'écoute (enfants, parents, équipe éducative)

Savoir-être :

- Qualités relationnelles et pédagogiques,
- Esprit d'initiative, sens du travail en équipe,
- Imaginatif et créatif,
- Discrétion et sens du service public,
- Etre garant de la sécurité affective et physique de l'enfant (rythme de l'enfant, tenue correcte de l'animateur),
- Avoir le sens des responsabilités, autonomie,
- Ponctualité, disponibilité et adaptabilité dans les horaires de travail dans le cadre général fixé par le service.

Conditions particulières :

Poste à 100% réparti sur les temps périscolaires, extrascolaires et d'animation globale de la ville.

Lieu d'intervention : Ville de St Martin d'Hères

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service et des techniques de travail.

Les personnes relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, intéressées par cet emploi, voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + CV obligatoire), sous couvert de leur Chef de Service, à Monsieur le Maire, Direction des Ressources Humaines, Service Emploi et Compétences :

Le Directeur Général des Services,

